



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020 - 2025**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 13 mars 2025**

---

**Lancy tennis club – Gestion de la fourmi exotique envahissante  
dans le cadre du chantier de rénovation des terrains de tennis -  
Crédit d'investissement complémentaire (406-25.03)**

Vu les travaux actuels de rénovation des courts de tennis du Lancy tennis club ;

Vu la présence de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum sur les parcelles du tennis et son impact sur le chantier ;

Vu la volonté du canton de limiter son expansion durant la phase initiale de colonisation ;

Vu le préavis de l'OCAN qui oblige la commune à instaurer un plan de lutte afin d'éviter la dissémination de cette espèce ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

~~à l'unanimité, soit par~~      30 oui /      0 non /      4 abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 370'000.- destiné à la gestion de la fourmi exotique envahissante, sur le crédit relatif à la rénovation des terrains du tennis club, sis chemin de la Solitude 9 ;

2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'engagement de Fr. 2'825'000.— voté le 18 avril 2024.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :



*Michele COLLEONI*  
Michele COLLEONI

M 111/2024

## **MOTION**

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Pour un accès équitable aux activités extra-scolaires**

Le chèque sport rencontre un fort succès et permet aux enfants bénéficiant du subside de l'assurance-maladie d'avoir accès à des activités sportives sur la commune à des tarifs attractifs.

L'accès à des activités extra-scolaires artistiques, scientifiques ou créatives ainsi qu'aux activités sportives qui ne se déroulent pas sur la commune de Lancy est tout aussi important pour le bien-être, l'équilibre physique et psychologique des enfants. Elles sont par contre bien plus coûteuses et donc inabordables pour une partie de la population.

Apprendre le solfège, le hockey, le codage, la peinture ou l'ultimate frisbee devrait être possible aux mêmes conditions que le foot, la natation ou le judo.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. mettre en place un système de subvention inspiré du chèque sport pour toutes les activités extra-scolaires des Lancéen-ne-s.

Les Vert.e.s et les Socialistes de Lancy

Lancy, le 26 mai 2024

---

**Conseil municipal du 13 juin 2024**

**Motion renvoyée à la Commission sociale et petite enfance par 32 oui, 0 non, 1 abstentions**

**Motion acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention**

Fanny Dayen  
Chemin du Bois-Ecard 19  
1228 Plan-les-Ouates

Plan-les-Ouates, le 30 septembre 2024

**Présidence du Conseil municipal**  
**Mairie de Lancy**  
**Service des pétitions**  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

**Dépôt de la pétition « Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay »**

Pétition adressée au Conseil municipal de Plan-les-Ouates et de Lancy

---

Monsieur le président du Conseil municipal,  
Mesdames et Monsieur les Conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipaux,

Actuellement, les promotions (fête des écoles) pour les élèves de l'école du Sapay ont lieu une année sur deux, soit à Plan-les-Ouates, soit à Lancy, en rejoignant les autres écoles locales. Cependant, chaque année, lorsque nous rejoignons l'une de ces commune, un certain malaise se fait sentir.

En effet, l'ajout de plus de 600 élèves, accompagnés de leurs familles, sur le lieu des festivités engendre des complications. Nous sommes peinés de constater que nos enfants doivent attendre entre trente minutes à une heure pour participer aux attractions. Les files d'attente pour la nourriture sont interminables, et la crainte de perdre son enfant dans la foule est constante.

La fête des écoles est un moment très important dans la vie d'un écolier. Il s'agit d'une journée symbolique, marquant la fin de l'année scolaire, et chaque enfant mérite de pouvoir en profiter pleinement. C'est une occasion de se divertir, de partager des souvenirs avec ses camarades et de vivre des moments de joie inoubliables. Il est primordial pour nous, en tant que parents, familles et enseignants, que tous les élèves puissent participer à cet événement dans les meilleures conditions, et qu'ils en gardent de très bons souvenirs.

Face à cette situation, nous pensons que le quartier "La Chapelle-les-Sciers" relié par l'école et sans circulation, serait parfaitement adapté à recevoir sa propre fête des écoles. Ses différentes esplanades variées offriraient un cadre idéal, et le cortège pourrait être organisé autour des deux quartiers, avec des besoins de sécurité limités étant donné qu'il s'agit d'un espace sans voitures.

Nous comprenons que ce projet est complexe, car il concerne à la fois les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, mais nous sommes convaincus qu'un accord est possible.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames et Monsieur les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipaux, mes meilleures salutations.

